

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 6 novembre 2009  
(convocation du 26 octobre 2009)

Aujourd'hui Vendredi Six Novembre Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick  
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure,  
M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic,  
M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle,  
M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel,  
M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude,  
M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck,  
M. SOUBABERE Pierre, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude,  
Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie,  
M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis,  
M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELTIMPLE Nathalie,  
Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard,  
M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine,  
Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude,  
M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARCK Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle,  
M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda,  
M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime,  
Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles,  
M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert,  
M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien,  
M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry,  
Mme WALRYCK Anne.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry à cpter de 11 h 40  
M. CAZABONNE Didier à M. BOUSQUET Ludovic  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude  
Mme FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien jusqu'à 10 h 20  
M. PIERRE Maurice à M. HERITIE Michel à cpter de 12 h 10  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude  
M. AMBRY Stéphane à M. PAILLART Vincent  
Mme. BREZILLON Anne à Mme. PIAZZA Arielle  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. DUPOUY Alain jusqu'à 10 h 50  
Mme. COUTANCEAU Emilie à Mme. BOST Christine  
M. DAVID Yohan à Mme PARCELIER Muriel jusqu'à 12 h 00

M. DELAUX Stéphan à Mme. COLLET Brigitte  
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCASSOU Dominique à cpter à 12 h 15  
Mme. FOURCADE Paulette à M. TOUZEAU Jean  
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément  
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic à cpter de 12 h 00  
M. MAURIN Vincent à Mme. MELLIER Claude  
M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques  
M. SENE Malick à M. DAVID Alain  
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne à cpter de 12 h 15

#### **EXCUSES :**

LA SEANCE EST OUVERTE

**Montant des pénalités applicables dans le cadre du contrat d'affermage de l'assainissement - Exercice 2008 - Information - Communication**

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Direction Opérationnelle Eau et Assainissement a établi, pour l'année 2008, un état récapitulatif des situations relevant de l'application de pénalités telles que prévues au Contrat d'Affermage du Service de l'Assainissement (voir document annexé).

Il s'agit notamment du contrôle :

- de la durée de l'obstruction de canalisations d'eaux usées ayant entraîné un débordement,
- de la durée des déversements d'eaux usées enregistrée sur les stations de relevage,
- de la qualité des effluents traités en sortie de station d'épuration,
- des délais de réception des rapports périodiques d'exploitation,
  - des dates de réception des fiches d'information relatives aux travaux menés par le Délégataire.

Il ressort pour 2008 que 13 événements donnent lieu à l'application des pénalités :

- 5 obstructions d'une canalisation d'eaux usées au-delà de 4 h après constatation,
- 3 surverses en amont de station de relèvement des eaux usées au-delà de 4 heures après constatation,
- 3 retards de transmission de fiches travaux pour des travaux d'assainissement,
- 2 retards de transmission de rapports d'activité périodiques (1 concernant le réseau et 1 concernant les stations d'épuration).

Pour mémoire, il convient de rappeler que les fiches travaux établies par le délégataire permettent l'information de la Collectivité sur le lancement des chantiers.

Conformément aux articles 19, 20 et 24 du Contrat d'Affermage du service de l'Assainissement, les fiches doivent être transmises :

- avant le début des travaux pour les travaux de renouvellement non urgents,
- dans les deux jours suivants pour les travaux de renouvellement urgents et pour les travaux d'entretien ayant un impact sur les milieux récepteurs.

Ainsi, il convient d'appliquer les pénalités suivantes :

- pour obstruction : 500 R par point de débordement et par jour au-delà de 4h après constatation, soit 352.6 €
- pour la surverse en amont de station de relèvement des eaux usées: 1000 R par jour au-delà de 4h après constatation, soit 705.2 €
- pour le retard de transmission des rapports périodiques : 1000 R par jour de retard, soit 705.2 €
- pour le retard de transmission de fiches travaux assainissement : 300 R par chantier soit 211.56 €

(R étant la rémunération de base du fermier soit 0,7052 € en valeur au 1<sup>er</sup> Janvier 2008).

Ainsi, le montant des pénalités en résultant pour 2008 est décomposé comme suit :

- ▶ Pour obstructions :  $5 \times 500 \text{ R}$  soit **1 763 €**
- ▶ Pour surverses en amont d'une station de relèvement d'eaux usées :  
3 événements au-delà de 4h et n'excédant pas 1 jour :  $3 \times 1000 \text{ R}$  soit **2 115.6 €**
- ▶ Pour retard de transmission des fiches relatives aux travaux d'assainissement :  $3 \times 300 \text{ R}$  soit **634.68 €**
- ▶ Les retards de transmission à la Communauté urbaine de Bordeaux des rapports mensuels étant limités à 1 jour, la pénalité prévue par le contrat n'est pas appliquée.

Par conséquent, le montant total des pénalités pour l'exercice 2008 est de **4 513,28 €** dans le cadre du contrat d'affermage de l'assainissement (à verser au budget annexe assainissement, Chapitre 77, Compte 7711, CRB O200).

Dans ces conditions, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir décider, conformément aux clauses du contrat de délégation du service public de l'assainissement, la mise en recouvrement de pénalités sur l'année 2008 pour un montant de **4 513,28 €** à la charge du délégataire : Lyonnaise des Eaux France.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 6 novembre 2009,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
25 NOVEMBRE 2009

PUBLIÉ LE : 25 NOVEMBRE 2009

M. JEAN-PIERRE TURON

